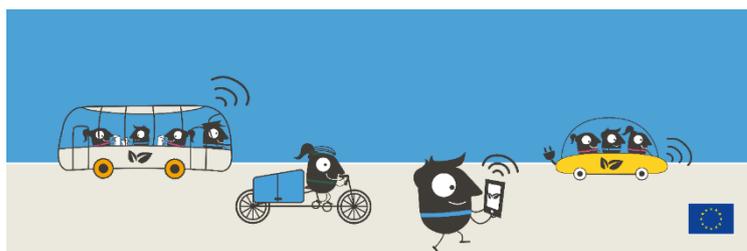


Mobilités : le Cerema aide les territoires à mettre en œuvre une mobilité durable et efficiente

SEMAINE
EUROPÉENNE
DE LA MOBILITÉ
16-22 SEPTEMBRE



À l'occasion de la semaine européenne de la mobilité sur le thème de « la multimodalité », du 16 au 22 septembre 2018, zoom sur plusieurs actions du Cerema auprès des territoires notamment.

Mobilités actives, pôles d'échanges et intermodalité, développement du covoiturage, accessibilité et sécurité des transports et des déplacements : les travaux du Cerema sont au cœur des enjeux de la mobilité.

Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques sur les pôles d'échanges

- **Un centre de ressources sur l'intermodalité et les pôles d'échange**

Le Cerema développe un centre de ressources dédié à l'intermodalité et aux pôles d'échanges, en partenariat avec les collectivités et les acteurs des territoires.

Objectif : montrer la diversité des solutions mises en place, partager les bonnes pratiques et les connaissances.



Gare de Fontainebleau-Avon - Crédit: Cerema

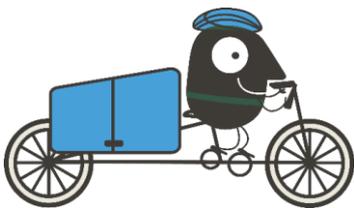
- **Un diagnostic innovant pour transformer une gare au profit des habitants et des voyageurs**

Dans le cadre de la transformation de la gare de Fontainebleau-Avon, le Cerema a remporté un appel d'offres de la SNCF avec l'institut Efficacity et AREP Designlab, et a réalisé [un diagnostic innovant](#), quantitatif et qualitatif, pour développer des services adaptés et mieux ancrer la gare dans le territoire.

Au cours de deux ateliers avec des acteurs variés (collectivités, Etat, universités, SNCF, agence régionale de l'environnement, associations locales, office du tourisme...), des principes d'aménagement ont été proposés avec l'ambition de valoriser l'ensemble du quartier de la gare.

Innovier pour développer les modes de déplacements actifs

- **Aider les collectivités à favoriser les mobilités actives**



Le Cerema a lancé un appel à partenariats auprès des collectivités, pour les aider à développer les modes de déplacements actifs (vélo, marche). Cela, au moyen de dispositifs innovants et de l'adaptation des infrastructures aux nouveaux usages, tout en assurant un haut niveau de sécurité.

A partir d'une évaluation du contexte local, la démarche se fonde sur la co-production, à travers des rencontres et ateliers avec les partenaires, à la fois locaux et nationaux.

Les travaux portent sur les champs suivants :

- Mettre en œuvre la nouvelle réglementation : cédez-le-passage cycliste au feu, vélorue, chaussée à voie centrale banalisée, généralisation du 30 km/h en ville, zones de circulation apaisée...
- Adapter la voirie en faveur des modes actifs et assurer l'interaction avec les autres modes de transport,
- Réaliser des aménagements à haut niveau de service pour les modes actifs,
- Déterminer l'impact de nouveaux dispositifs sur la marche et le vélo (dépenalisation du stationnement, zone de circulation restreinte, zone à trafic limité)

Le Cerema anime les rendez-vous entre les acteurs, conçoit une méthodologie adaptée, vérifie la conformité réglementaire des expérimentations, puis en analyse les résultats.

L'appel à partenaires est toujours en cours, pour toute information contacter mobilites.actives@cerema.fr

▪ **Développer les alternatives à la voiture individuelle dans la Métropole d'Aix Marseille Provence**

La mobilité est un enjeu fort pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, où 95% des déplacements métropolitains sont réalisés en voiture.

Un livre blanc des transports métropolitains a été élaboré en 2016 de façon partenariale, entre les différents acteurs du territoire dont le Cerema.



Pôle d'échanges à Aix-en-Provence - Crédit: Cerema

Dès 2017, la Métropole a lancé un programme de **lignes bus express empruntant les différents corridors autoroutiers** (sur les réseaux concédé et non concédé) sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce futur réseau doit répondre aux attentes des usagers en termes de fréquence et fiabilité, et également proposer une réelle alternative à l'usage de la voiture.

L'appui du Cerema, en lien avec les bureaux d'études prestataires, a permis à la Métropole de mettre au point rapidement un véritable programme :

- Identifier les lignes du futur réseau express,
- Localiser et dimensionner les pôles d'échanges,
- Pré -analyser la faisabilité des arrêts de bus sur autoroute.

En parallèle, le Cerema accompagne les services de l'Etat et des collectivités dans la réalisation de **voies réservées aux transports collectifs** sur les autoroutes métropolitaines : depuis le suivi des premières études jusqu'à l'évaluation après la mise en service. Ceci a permis au territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence d'être précurseur national dans le développement de ces aménagements.

Organiser la mobilité dans les territoires



Pédibus pour amener les enfants à l'école - Crédit: Cerema

- **L'ingénierie du Cerema auprès des collectivités pour une approche globale de la mobilité**

Développer des services de mobilité à l'échelle d'un territoire implique une **capacité d'ingénierie** que le Cerema propose d'apporter aux collectivités, à travers une offre de service d'animation territoriale, et de coproduction de la politique de mobilité.

Le Cerema propose une approche globale pour des solutions adaptées au territoire : études exploratoires et parangonnage, création et animation d'un réseau de collectivités concernées par la problématique, accompagnement dans l'organisation et l'animation de rencontres autour du projet, interventions d'experts pour enrichir le débat.

- Le Cerema a accompagné, par exemple, la communauté de communes Estuaire et Sillion en Loire-Atlantique, pour construire une stratégie territoriale de mobilité, dans un contexte de forte progression démographique et de prise en compte des objectifs de développement durable. A l'issue de la démarche, une stratégie et un plan d'action ont été élaborés dans une feuille de route pour le territoire « Vers un territoire multimodal ».

- **Quel lien entre les initiatives de la société civile et les collectivités ?**



Page d'accueil du site de l'association [WeMoov](#)

Le Cerema a étudié la question du lien entre les initiatives lancées par la société civile (associations, habitants, start-ups, entreprises...) dans le domaine de la mobilité, et les collectivités.

L'analyse a permis de mettre en avant ce que les collectivités et les initiatives peuvent s'apporter

mutuellement :

Dossier de presse

« Mobilités : le Cerema aide les territoires à mettre en œuvre une mobilité durable et efficiente »

17/09/2018

- Meilleure visibilité des initiatives de la société civile quand elles sont aussi portées par les collectivités
- Les collectivités ont tout intérêt à identifier ces actions, pour favoriser la cohérence et les synergies avec ce qu'elles ont déjà mis en place.

Une fiche pratique de 12 pages sur « les initiatives de la société civile au service du projet de territoire » sera diffusée dans les semaines à venir.

Mobility as a service : MaaS

Mobility as a Service (MaaS) est un concept qui se développera dans les prochaines années. Il s'agit de proposer à l'échelle d'un territoire :

- **Une information** intermodale et multimodale centralisée et en temps réel sur l'ensemble des modes de déplacements possibles, y compris la voiture,
- **Une tarification** adaptée au déplacement demandé
- **Une vente** en ligne des billets

L'objectif est d'offrir aux voyageurs un service intégré, complet et simple.

De plus, cette approche permet de réduire l'usage de la voiture individuelle en proposant des solutions alternatives crédibles.

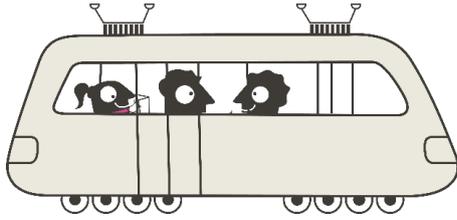
Le Cerema a largement participé à l'initiative « Mobilité 3.0 », animée par ATEC ITS, une structure qui regroupe les principaux acteurs de la mobilité intelligente.

Ce dispositif a permis de dresser un état des lieux du contexte français et d'établir des perspectives à 10 ans pour le développement du MaaS, en identifiant les atouts et les freins à ce développement.

Des propositions ont également été formulées pour mettre en place à moyen terme ce type de service « global ».

Le Cerema est présent aussi bien sur le champ de l'ouverture des données, que sur les questions d'information multimodale, de billettique, et d'intégration tarifaire, qui représentent les piliers de la « Mobility as a Service ».





Connaître les déplacements : l'Enquête Mobilité Certifiée par le Cerema

Pour mieux connaître la mobilité des habitants d'un territoire, le Cerema élabore une méthode d'enquête qui s'adapte aux enjeux locaux. Cette méthode, qui existe depuis 1976 et mise à jour en 2018, permet toujours une comparabilité historique et entre territoires.

La méthode EMC² (Enquête Mobilité Certifiée) est une photographie statistique des déplacements réalisés par les habitants d'un territoire un jour moyen de semaine, pour tous les motifs et par tous les modes de transport, y compris la marche.

Pour s'adapter au mieux aux attentes des territoires, la méthodologie EMC² comprend un « cœur » commun à tous les territoires pour un coût maîtrisé et des options permettant d'obtenir des données complémentaires sur des enjeux locaux : mobilité du week-end, enquête complémentaire, recueil complémentaire par tracking sur smartphone ou encore enquête ciblée sur des populations à enjeux particuliers.

Le Cerema impliqué dans l'initiative *French Mobility*

French Mobility est une initiative du ministère chargé des Transports pour faciliter l'innovation dans la mobilité, en s'appuyant sur des actions co-construites par les différents acteurs de la mobilité dans les territoires.

Un plan d'action en sept mesures principales a été lancé en 2018, et le Cerema est actif dans trois d'entre elles :

- **La plateforme collaborative** sera co-pilotée par le Cerema. Elle permettra notamment d'avoir une vision claire des enjeux et besoins des territoires et du monde économique en matière de mobilité. Dès 2019, cette plateforme sera le support opérationnel des acteurs de la mobilité.
- **Développement d'une culture innovation et mobilité**, travers des formations continues de type MOOC ou e-learning, mais aussi des journées techniques comme la prochaine le 16 octobre, sur la mobilité intelligente en Auvergne-Rhône-Alpes, séminaires et conférences.
- **Soutenir les territoires peu denses en termes d'ingénierie**. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts « Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » de l'Ademe, le Cerema a contribué aux démarches d'animation territoriale au printemps 2018 pour aider à l'émergence de solutions innovantes de mobilité. Il a co-animé des ateliers, à l'issue desquels 49 dossiers ont été déposés en réponse à l'appel.



Pôle d'échanges - Crédit: Arnaud Bouissou - TERRA

Favoriser la pratique du covoiturage

▪ A Grenoble, une voie réservée au covoiturage testée sur l'autoroute

A Grenoble, le Cerema travaille sur la création d'une voie réservée au covoiturage sur une section de 8 km de l'autoroute A 48, en accompagnement du maître d'ouvrage et des collectivités partenaires.



Pour que ce projet soit conforme aux recommandations réglementaires et offre toutes les garanties de bon fonctionnement, le Cerema informe sur l'évolution de la doctrine en la matière, et amène les interlocuteurs à se poser les questions pertinentes.

En parallèle, il assiste la sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé pour l'élaboration de ses avis techniques sur le projet.

Un collège d'experts examine des propositions au fur-et-à-mesure de l'avancée des études, et formule des avis et recommandations sur les solutions. La mise en service de cette voie réservée aux véhicules ayant plus d'un passager pourrait intervenir au second semestre 2019.

▪ Faire émerger des solutions de covoiturage adaptées

Les autorités organisatrices cherchent à intégrer les services de covoiturage aux réseaux de transport collectif (TC), pour compléter la desserte du territoire et améliorer l'offre existante.

L'offre de services de covoiturage est riche et complexe. Face à ces offres, et à d'autres initiatives qui se développent localement, les collectivités ont besoin **d'éléments d'appréciation objectifs** sur la pertinence de ces systèmes au regard des caractéristiques territoriales, et des objectifs du service : création d'offre, complément d'offre, rationalisation des coûts, report modal vers les TC...

Le Cerema propose d'évaluer les services de covoiturage existants et d'analyser leur domaine de pertinence. Cela, à partir d'un diagnostic de la mobilité pour déterminer les potentiels du covoiturage sur le territoire, d'une analyse de l'efficacité du système de covoiturage et de recommandations pour adapter le système global de déplacements en intégrant au mieux ces nouveaux services.

Cette étude est réalisée en coproduction pour faire émerger des solutions maîtrisées par la collectivité et adaptées aux enjeux locaux.

Pour être informé de ces travaux, vous pouvez contacter jean.robert@cerema.fr



Crédit: Arnaud Bouissou - TERRA

L'accessibilité, un enjeu pour l'ensemble des usagers

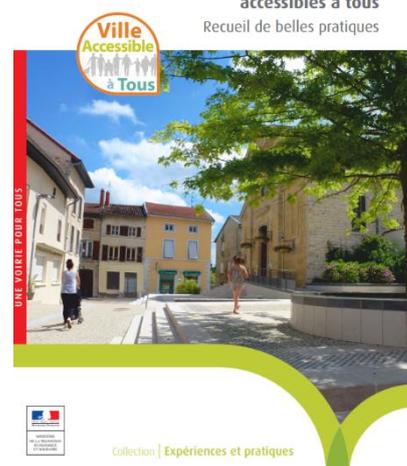
En matière d'accessibilité des moyens de transports et de l'espace public, le Cerema capitalise et diffuse les connaissances et les bonnes pratiques. Cela, à travers l'accompagnement des collectivités pour la [mise en œuvre des Agendas d'accessibilité programmée](#) (Ad'AP), via la concertation avec les usagers et l'évaluation des actions mises en œuvre. Dans ce cadre, le Cerema [anime le Groupe de travail des Référents accessibilité des villes inclusives](#) (GT-RAVI), via des ateliers thématiques.

Le Cerema publie aussi des ouvrages sur plusieurs thèmes liés à l'accessibilité :

- Des espaces publics accessibles pour des centres-bourgs mieux adaptés aux besoins des piétons, confortables et sécurisés : l'ouvrage [Cœurs de villes et de villages accessibles à tous](#).
- Des espaces publics adaptés aux besoins des personnes âgées : quels aménagements pour encourager la marche, améliorer l'autonomie des séniors et le cadre de vie ? Une série de fiches, dont : [La mise en accessibilité : un levier en faveur des personnes âgées](#) et [Mieux accueillir les piétons âgés dans l'espace public](#).
- Des aménagements spécifiques pour les plus vulnérables, par exemple les [tapis tactiles pour faciliter les traversées piétonnes](#) par les personnes déficientes visuelles, tout en veillant à garantir une qualité d'usage pour tous.
- Une accessibilité à prendre en compte tous modes confondus : du cheminement piéton, à l'arrêt de transport, en passant par le mode de transport lui-même et le pôle multimodal : l'ouvrage « [Points d'arrêt de bus et de car accessibles à tous : de la norme au confort](#) »



Cœurs de villes et de villages
accessibles à tous
Recueil de belles pratiques



▪ Avec 4 collectivités, le Cerema expérimente la mise en œuvre de services de substitution

Les déplacements au moyen des transports en commun restent complexes pour les usagers à mobilité réduite. Une étude a montré que la confusion entre [les services de substitution](#) et les services de transports spécialisés (TPMR) entraînent des difficultés de mise en œuvre pour



les autorités organisatrices de transports. A travers des partenariats avec quatre collectivités, le Cerema accompagne la mise en place d'une offre de service accessible répondant au cadre réglementaire.

Durant deux ans, quatre collectivités, accompagnées par le Cerema (Grand Besançon, Lorient Agglomération, Communauté d'Agglomérations du niortais, et Aix-Marseille-Provence), vont expérimenter

Cerema évaluera ensuite l'efficacité de ces services de substitution, et fera des recommandations pour leur mise en œuvre.

L'objectif de ces expérimentations est de déterminer comment mettre en œuvre ce service de substitution, en répondant à des questions telles que :

- Quel est le public cible des services de substitution ?
- Vaut-il mieux renvoyer les personnes vers une station accessible à proximité ou recourir au service de substitution ?
- Faut-il un accompagnateur ?
- Quelle est la complémentarité avec les services TPMR ?



La marche, élément central de la mobilité

Les déplacements à pied sont au cœur de la mobilité : on se déplace à pied jusqu'aux transports en commun, vers un véhicule, pour terminer un trajet et rejoindre un logement, un service, un équipement, etc.

Promouvoir le recours à la marche à pied et sécuriser le cheminement de l'ensemble des piétons sont donc des priorités. Dans ce domaine, le Cerema a réalisé des études et diffusé les enseignements au moyen de guides et de fiches techniques.



Ila par exemple produit des rapports sur « [les piétons seniors et l'aménagement de la voirie en milieu urbain](#) », ou sur « [les trottoirs partagés piétons-cyclistes à l'étranger](#) ». En 2016, il a étudié les [accidents piétons sur les axes empruntés](#) par des transports en commun en site propre.

Le Cerema va accompagner les collectivités pour [expérimenter les passages piétons en 3 dimensions](#), et il propose les indicateurs pour mener à bien leur évaluation.

Enfin, les différents travaux menés par le Cerema en matière d'accessibilité visent à rendre plus confortables les cheminements piétons, pour l'ensemble des usagers.

A propos du Cerema

L'expertise publique pour le développement et la cohésion des territoires

Le Cerema est l'établissement public de référence pour développer et capitaliser l'expertise publique en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.

Il propose une expertise unique dans les domaines de la mobilité, des infrastructures de transport, de l'urbanisme et de la construction, de la préservation des ressources, de la prévention des risques, de la sécurité routière et maritime et de la capacité à intégrer ces différentes compétences dans la construction de projets territoriaux.



Centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques pluridisciplinaires, il apporte son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, tant au niveau national que local.

Il intervient en appui direct auprès des services de l'Etat, des collectivités et des entreprises (pré-AMO, AMO, missions opérationnelles spécifiques...). Il développe, expérimente et diffuse des solutions innovantes.

Fort de plus de 2800 agents sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'une connaissance historique des problématiques et contextes locaux, le Cerema est résolument engagé dans le défi du développement durable des territoires, pour élaborer les politiques publiques de demain.

Pour en savoir + rendez-vous sur notre site internet : www.cerema.fr



CONTACT PRESSE

Anouk GAUBERT – Responsable du service communication du siège
T 04.82.91.75.49 - M 06.12.73.54.10
anouk.gaubert@cerema.fr